

Le soulagement de l'association Ibuka

La République du Centre, 14 décembre 2025

Montargis. Pour Ibuka une victoire contre l'impunité et bien plus. En octobre dernier, le médecin rwandais Sosthène Munyemana a été condamné en appel par la Cour d'assises de Paris à 24 ans de réclusion criminelle. Il a été déclaré coupable de faits de génocide sur des Tutsis ayant entraîné leur mort en 1994, ainsi que la réalisation de plusieurs actes préparatoires sur le génocide.

Par notre correspondant à Montargis

Plusieurs associations, dont la cellule Ibuka du Montargois, ont longtemps suivi les démarches jusqu'à son arrestation et se sont portées partie civile. Gynécologue à Butare (Rwanda), le médecin s'était ensuite établi à Bordeaux puis dans le Sud-Ouest où il avait été arrêté.

Pour Espérance Patureau, la présidente de la cellule locale Ibuka, cette condamnation revêt un aspect personnel : « *Il a fallu 28 ans pour en arriver à sa condamnation en première instance, en décembre 2023. On le doit à la persévérance du collectif girondin. Sosthène Munyemana avait déposé plainte contre ce collectif car il le qualifiait de "génocidaire"*



Espérance Patureau, la présidente de la cellule Ibuka dans le Montargois, a assisté au procès en appel du médecin rwandais Sosthène Munyemana, condamné à 24 ans de prison. © Droits réservés

et il se pourvoit à présent en cassation. »

Espérance Patureau ajoute quel était l'objectif d'Ibuka en assistant à ces procès : « *Notre association veut lutter contre l'impunité. Sosthène Munyemana a pris part à des rondes armées visant à intercepter des Tutsis qui tentaient de fuir. Il avait également signé une motion de soutien au gouvernement intérimaire génocidaire. Et il faisait*

partie de l'équipe qui a piloté le génocide localement. » Elle poursuit : « Aussi, il détenait la clé d'un local dans lequel les victimes débusquées étaient enfermées avant d'être exécutées. Parmi elles, il y avait un de mes frères. Des huit personnes de ma famille vivant sur cette même colline de Tumba à Butare, aucun n'a survécu. Il était très important pour

moi de les représenter à ces procès. Sinon, ils auraient témoigné à ma place, à la barre. »

Pour la cellule locale Ibuka, la recherche de la vérité et de la justice pour la mémoire des victimes et la paix des rescapés va se poursuivre. Ainsi, sa présidente suivra attentivement le prochain pourvoi en cassation du médecin rwandais.